



Construction de terrain bmx a coté de chez moi

Par **isabelle**, le **01/03/2011** à **21:50**

Bonjour,rrnrje suis propriétaire d'une maison à la campagne, et le maire du village à pris la décision sans nous consulter de faire un terrain de bi cross à 20 mètres de notre maison juste derrière notre terrasse, à savoir il vont abattre un petit bois pour ce projet.rrnrJe tiens à préciser que le bois est à 600 mètre d'une église classés.rrnrJ'ai vu le maire suite à des rumeurs et ce dernier atteste le projet en cours et ne veut pas changer d'avis sur le choix du terrain.rrnrComment puis je faire pour annuler ce projet?rrnrQuel recours existe-t-il?rrnrCordialement.